

CHAP V : EXEMPLES D'OUTILS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL

147

V.1. L'INVENTAIRE

V.1. L'INVENTAIRE

148

L'inventaire du patrimoine culturel est une obligation légale.

Toutes les catégories du patrimoine sont concernées. Le principe reste le même. Seules les méthodes changent du fait de la nature des éléments à inventorier.

Il se caractérise par la recherche de l'exhaustivité et l'ancrage territoriale.

V.1. L'INVENTAIRE

149

L'inventaire du patrimoine culturel est de la responsabilité première de l'Etat, à travers ses services compétents.

Il doit se faire en bonne intelligence avec les communautés locales et la communauté scientifique.

Il est la première étape de toute politique de conservation des biens culturels.

Des outils et méthodes sont développés et enrichis continuellement pour prendre en compte les évolutions des besoins d'informations.

3/27/2025

V.1. L'INVENTAIRE

150

L'inventaire donne une identité à un bien patrimonial et est essentiel pour sa conservation.

Il est primordial dans la lutte contre le trafic illicite des biens culturels.

Il doit être régulièrement mis à jour.

Exercice 1 : étude de fiches d'inventaire.

Exercice 2 : Méthode ID Object

V.2. LA DOCUMENTATION

151

La documentation muséale vise à collecter **TOUS les documents et TOUTES les informations** qui permettent de conserver la mémoire du parcours des œuvres détenues par les musées.

V.2. LA DOCUMENTATION

152

La documentation est une œuvre collective nécessitant l'apport de plusieurs acteurs dont :

- Les conservateurs,**
- les documentalistes,**
- Les régisseurs des collections,**
- Les restaurateurs du patrimoine,**
- les chercheurs en histoire de l'art, etc.**

V.2. LA DOCUMENTATION

153

Outre l'inventaire, on peut trouver, parmi les éléments pouvant constituer la documentation de l'objet muséal :

- le dossier d'œuvre
- le dossier d'artiste.
- les dossiers d'exposition
- les dossiers thématiques historiques, etc.

V.2. LA DOCUMENTATION

154

LA DOCUMENTATION ET L'INVENTAIRE CONDUISENT À LA CRÉATION D'UN DOSSIER D'ŒUVRES.

Le dossier d'œuvre est une ressource mise à la disposition de la communauté des chercheurs et des particuliers pour toute recherche pertinente.

C'est un élément essentiel de la vulgarisation du patrimoine.